

COMITE DIRECTEUR

Réunion : du lundi 18 août 2025 à 18H30 au siège du District à Vesoul.

Présidence : M. PRUDHON.

Présents : MM. DEBBICHE - DROIT – FIDON – LANCELOT – LEMERCIER -
MASSON.
MM. BOURAGA – MICHEL (membres co optés)

Excusés : MM. KADRI - MANGIN - NORMAND – VARENNES - ZELFA KALAA.

Participent : MM. BEGEL - TAVERDET (salariés).

Philippe PRUDHON ouvre la séance de ce premier Comité Directeur de la saison 2025/2026, en présentant les excuses réceptionnées.

I) Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 16 juin 2025 et informations générales :

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

- Coupes de Haute-Saône Conseil Départemental :

Dates des prochains tirages :

Lundi 15 septembre 2025 à 18H00 au siège du District (au lieu du lundi 8 septembre 2025) :

Seniors : tour préliminaire de la coupe Haute Saône et Challenge du District.

Jeunes : tour préliminaire du challenge du District U18G et coupe de Haute Saône U15G

Tirage en direct sur page face book District

Jeudi 2 octobre 2025 à 18H030 à l'Hôtel du Département à Vesoul (date à confirmer) :

16èmes de la coupe de Haute Saône, 16èmes du Challenge du District, 8^{ème} de la Coupe D3 D4 et coupes jeunes.

A cette occasion, seront remises les dotations financières des coupes de Haute-Saône de l'édition 24/25. Une invitation officielle sera adressée aux clubs récipiendaires concernés.

- Football animation :

Comme chaque saison le district organise des réunions de « rentrée du foot animation », qui se tiendront au siège du District.

Ces réunions seront l'occasion de présenter l'organisation de ces catégories (des modifications vont être apportées), les règles de la saison 2025/2026 et d'échanger avec les éducateurs sur les objectifs des catégories concernées.

- U13 : Vendredi 29 août 2025 à 18H30 → Siège du District - Vesoul
- U11 : Jeudi 4 septembre 2025 à 18H30 → Siège du District - Vesoul
- U9 : Lundi 8 septembre 2025 à 18H30 → Siège du District - Vesoul
- U7 : Lundi 15 septembre 2025 à 18H30 → Siège du District – Vesoul

Pour la première année, en plus des réunions du foot animation, une réunion de rentrée U15, U18 et seniors se tiendra à l'espace Villon à Vesoul, le samedi 30 août au matin (tous les intervenants de ces catégories sont invités – éducateurs, adjoints, dirigeants).

Sans forme « obligatoire », la plus grande présence des personnes concernées des clubs à ces réunions semble cependant indispensable au bon déroulement de la saison sportive.

Afin d'optimiser l'organisation, un formulaire d'inscription a été adressé aux clubs par courriel le 14 août 2025 + parution site.

- Commission Départementale des Arbitres :

La réunion de rentrée des arbitres seniors et jeunes se déroulera le vendredi 12 septembre 2025 à 18H30 au PHAJ/ FJT à Frotey les Vesoul.

Les observateurs d'arbitres suivront, le dimanche 14 septembre 2025 (au siège du district le matin et supervision en commun d'un match l'après midi).

Une session de formation FIA (Formation Initiale en Arbitrage - examen arbitre de District) sera organisée par la Ligue de Bourgogne Franche Comté à Dijon du 22 au 24 août 2025. A ce jour, aucun candidat issu de notre instance s'est inscrit.

Le bureau de la CDA a validé les dates de la 1^{ère} session : samedis 8, 15 et 22 novembre 2025 au siège du District à Vesoul.

Une session de formation d'arbitrage label D4 en début de saison 2025/2026 est à programmer, à cet égard, 2 dates seront prochainement fixées. Les clubs seront informés par courriel + parution site internet.

- Sujet Ressources humaines District /apprentissage BPJEPS :

Suite au départ de Thomas Parmentier (précédent contrat d'apprentissage), et suite à l'appel à candidature adressé par courriel le 02/07/25 aux clubs + parutions site et réseaux sociaux, deux dossiers de candidatures ont été réceptionnés :

Corentin Favey.

Mathieu Geloso.

Ces deux candidats ont été reçus pour un entretien le mercredi 13 août 2025 par Philippe Prudhon, François Fidon et Stéphane Begel/cadre technique.

Après échanges, il est proposé le recrutement de monsieur Mathieu Geloso en contrat d'apprentissage BPJEPS au sein de notre instance à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Président du District informera les deux intéressés par téléphone avant la parution officielle du présent Procès-verbal.

II) Dossier finale coupe de Haute Saône seniors Rioz Fc – Vesoul Fc du 21 juin 2025 à Arc les Gray :

Après une présentation des faits survenus lors de la finale seniors pré citée, et la lecture des rapports des officiels du district désignés sur cette rencontre, il est décidé la transmission à la commission de discipline pour traitement du dossier, notamment en lien avec les aspects réglementaires/RG de la FFF.

III) Présentation et composition des commissions pour la saison 2025/2026 :

1) Composition du Bureau :

Suite au souhait émis de Reynald Droit de ne plus faire partie du bureau du District, il est proposé la nomination en lieu et place de Marc Lemercier comme président délégué.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette nomination.

2) Commissions :

Le Comité Directeur prend connaissance de la composition des commissions au titre de la saison 2025/2026 avec les éléments connus à ce jour (candidatures réceptionnées, arrêts,).

Le Comité Directeur valide les compositions des commissions saison 2025/2026 (voir document annexe).

Il est rappelé l'obligation statutaire qui fixe une cotisation annuelle de 25 Euros pour chaque membre de l'association.

Le défaut de règlement au 31 octobre 2025 entrainera la radiation des intéressés dans la/les commissions concernées à compter de cette date.

IV) Présentation de la saison sportive saison 2025/2026 :

Il est à noter que les engagements saison 2025/2026 dans leur ensemble sont stables.

Compte tenu des modifications régulières apportées aux engagements, les données précises seront communiquées lors du prochain Comité Directeur.

V) Tableau des montées / descentes championnats seniors au titre de la saison 2025/2026 :

Sur proposition de la commission Sportive, présentation du tableau montées/descentes championnats seniors de la saison 2025/2026 (voir document annexe).

Le comité approuve à l'unanimité le document tableau montées/descentes championnats seniors saison 2025/2026 (voir document annexe).

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

VI) Tableau des obligations statut équipes de jeunes au titre de la saison 2025/2026 :

Sur proposition de la commission Sportive, présentation du tableau des obligations statut équipes de jeunes saison 2025/2026 (voir document annexe).

Le comité approuve à l'unanimité le document tableau obligations équipes de jeunes saison 2025/2026 (voir document annexe).

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

VII) Tableau des obligations statut éducateurs D1 au titre de la saison 2025/2026 :

Sur proposition de la commission Sportive, présentation du tableau des obligations statut éducateurs D1 saison 2025/2026 (voir document annexe).

Le comité approuve à l'unanimité le document tableau obligations statut éducateurs D1 saison 2025/2026 (voir document annexe).

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

VIII) Statut financier du district au titre de la saison 2025/2026 :

Après la présentation de l'actuel statut financier, et quelques propositions d'ajustements, puis des échanges au cours desquels chaque membre peut s'exprimer,

Le comité approuve à l'unanimité le document statut financier saison 2025/2026 (voir document annexe).

Ce document sera envoyé par courriel et paraîtra sur le site.

IX) Règlement Fair Play – proposition d'évolutions saison 2025/2026 :

Après un rappel par le président des modalités de travail retenues sur ce dossier, Reynald Droit présente le projet d'évolution du règlement Fair Play suite aux travaux réalisés par le groupe de travail composé de François Fidon et Bertrand Normand et lui-même.

Rappel :

La volonté retenue est d'ajouter dans le règlement actuel des pénalités pour les joueurs « polluants » les rencontres par des mauvais comportements (contestations, tensions, etc...).

Cette action s'inscrit dans le projet de mandature de notre instance 2024 - 2028, sujet déjà travaillé avec les clubs à la dernière Assemblée Générale d'Hiver du 11 janvier 2025.

LA PENALISATION DES EQUIPES NON FAIR-PLAY SUR RENCONTRES DE CHAMPIONNAT (Football à 11):

1 - Chaque équipe dont un joueur ou dirigeant sera suspendu par une des commissions du district (Commission de Discipline et/ou la Commission des Statuts et Règlements ou Commission d'appel) ou dont un joueur a reçu un carton blanc se verra affecter des pénalités selon un barème.

2 - Ce barème prendra en compte le nombre de matches de suspension ou l'équivalent en nombre de matches de la suspension en durée (hors suspension pour cumul de 3 cartons jaunes).
Il prendra en compte les cartons blancs reçus par les joueurs de cette équipe.
Ce barème sera différent si le championnat se déroule sur la saison ou par phase de demi-saison.

3 - Le cumul des points sera effectué, par équipe, et une sanction se traduisant en perte de points au classement sera appliquée (art. 200).

4 - Suspension en nombre de matches : 1 pénalité par match (match automatique compris).
Suspension à temps : 3 pénalités par mois
Carton blanc : 1 pénalité par carton blanc

5 – Barème championnat organisé sur la saison :

Equipe totalisant :

- de 8 à 15 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 16 à 23 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 24 à 31 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 32 à 40 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 41 à 50 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 51 à 70 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 71 à 99 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 100 pénalités : moins 20 points au classement.

Barème championnat organisé par phase (automne / printemps) :

Equipe totalisant :

- de 4 à 7 pénalités : moins 1 point au classement.
- de 8 à 11 pénalités : moins 2 points au classement.
- de 12 à 15 pénalités : moins 3 points au classement,
- de 16 à 20 pénalités : moins 4 points au classement,
- de 21 à 25 pénalités : moins 6 points au classement.
- de 26 à 35 pénalités : moins 8 points au classement.
- de 36 à 49 pénalités : moins 15 points au classement.
- à partir de 50 pénalités : moins 20 points au classement.

Modifications majeures à retenir :

- Périmètre élargi aux U18G et U15G sur championnat à 11.
- Ajout de pénalité pour le joueur qui est exclu (carton rouge) suite à 2 avertissements (carton jaune) dans le même match.
- Prise en compte des cartons blancs dans les pénalités.
- Barème adapté au nombre de matchs de championnats à disputer :
 - Retrait de points par tranche de 8 pénalités si championnat organisé sur la saison complète
 - Retrait de points par tranche de 4 pénalités si championnat organisé en deux phases

Le Comité Directeur valide la proposition de ce règlement.

Application à compter de la saison 2025/26.

X) Calendriers à venir/questions diverses :

- Dates des prochaines réunions du Comité Directeur :

Samedi 18 octobre 2025 à 9H00.

Lundi 24 novembre 2025 à 18H30.

- Date de l'Assemblée Générale d'Hiver du District :

Date : vendredi 12 décembre 2025 à 19H00 à l'espace Villon de Vesoul.

XI) Questions diverses :

Pas de questions diverses

L'ordre du jour du comité étant épuisé, et aucun membre ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 21H30.

Le Président du District,
Philippe PRUDHON

Le Directeur Administratif,
Raphaël TAVERDET